

## LA REMISE EN ÉTAT DES BOISÉS ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ

Les espèces menacées ou vulnérables, les écosystèmes forestiers exceptionnels et les habitats fauniques sont des éléments aussi fragiles qu'importants de la biodiversité québécoise. Or, les travaux de remise en état des boisés affectés par le verglas pourraient avoir sur eux de sérieuses répercussions. Pour en assurer le maintien, il faut donc intégrer, dès la planification, des mesures de protection, puis les respecter lors de l'exécution des activités sylvicoles.

### MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION\*

Les mesures générales sont, en fait, des pratiques forestières d'application facile pour tout propriétaire soucieux de préserver la richesse naturelle de son boisé. Respecter, le long des cours d'eau ou des plans d'eau, les bandes de protection exigées par les lois municipales; éviter d'utiliser les cours d'eau comme voie d'accès ou de débardage; conserver quelques chicots ou des arbres vivants utilisés par la faune; favoriser les travaux en période hivernale, voilà quelques-uns des moyens pouvant réduire les impacts des travaux sur les espèces et les milieux.



### MESURES SPÉCIFIQUES

Dans certains cas, une espèce, un habitat ou un écosystème plus vulnérable demande une attention particulière. Seules des mesures spécifiques, élaborées en fonction des besoins écologiques et de la sensibilité de l'élément concerné, peuvent en assurer la protection.

Les végétaux ont des besoins en termes, notamment, de quantité de lumière, de nature du sol et de taux d'humidité, et les animaux, en termes d'alimentation, d'abri et de reproduction.



Ainsi, certaines plantes ne croissent qu'à l'ombre de grands arbres tandis que d'autres exigent plus de lumière. Les unes enfouissent leurs racines dans l'eau alors que d'autres préfèrent un sol sablonneux plus sec. Les espèces fauniques ont des besoins tout aussi variés. Poissons, amphibiens et reptiles demandent de l'eau. Certains oiseaux utilisent la cime des grands arbres alors que d'autres vivent dans la litière, sur le sol. Les polatouches, tout comme les pics, creusent leurs nids dans les arbres morts ou mourants. Pour leur part, les habitats fauniques et les écosystèmes forestiers exceptionnels résultent d'un ensemble de conditions écologiques favorables aux espèces qu'ils abritent.

Les mesures de protection varient donc selon l'élément à protéger. Dans le cadre des programmes spéciaux d'assistance financière pour les propriétaires de boisés endommagés par le verglas, la protection de la biodiversité est pratiquement adaptée à chaque cas. En effet, si chaque mesure se définit d'abord en fonction des besoins de l'élément à protéger (espèce, habitat ou écosystème), elle tient également compte des caractéristiques du milieu et des objectifs du propriétaire du boisé.

## INNOVER ET PROTÉGER LORS DE LA REMISE EN ÉTAT DES BOISÉS

Le ministère des Ressources naturelles, qui souscrit aux grands principes de développement durable, s'est engagé à promouvoir le maintien de la biodiversité du milieu forestier, et les programmes spéciaux mis sur pied à la suite de la tempête de verglas reflètent cet engagement.

Le verglas de 1998 a dévasté des régions d'une grande richesse sur le plan de la biodiversité et ses effets, combinés à ceux des travaux de remise en état des boisés, risquent de faire disparaître bon nombre d'éléments remarquables de la biodiversité forestière québécoise. Les programmes spéciaux destinés aux propriétaires des boisés endommagés par le verglas prévoient des mesures de protection de la biodiversité. Ils permettront donc de développer des pratiques sylvicoles novatrices.

Le succès de ces programmes dépendra de la bonne volonté des propriétaires et de la collaboration des personnes et organismes concernés : conseillers forestiers, agences régionales de mise en valeur, ministères, etc.



Illustrations : Jean-Michel Girard

Conception et rédaction : Lise Deschênes

Ce projet a été financé conjointement par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Canada

Québec  
Ministère des  
Ressources naturelles

# LE VERGLAS

ET

# LA BIODIVERSITÉ



Québec

\* Un document décrivant les mesures générales est disponible auprès de votre conseiller forestier ou de votre agence régionale de mise en valeur.

**E**n janvier 1998, une tempête de verglas endommageait près de 2 millions d'hectares de forêts dans le sud-ouest du Québec. Privés pour la plupart, les boisés en cause sont considérés parmi les plus riches de la province sur le plan de la biodiversité.

À l'heure actuelle, les propriétaires effectuent des travaux sylvicoles en vue de récupérer les arbres endommagés et de remettre leurs boisés en état. Néanmoins, l'impact de ces travaux se conjugue à ceux du verglas et vient compromettre le maintien de certains éléments particulièrement fragiles de la biodiversité.

Le texte qui suit décrit brièvement ces éléments et explique pourquoi et comment les protéger.

## LA BIODIVERSITÉ DANS LES BOISÉS ENDOMMAGÉS PAR LE VERGLAS

On entend par « biodiversité » la diversité des espèces vivantes, des écosystèmes qui les abritent et des interactions entre tous ces éléments. En raison des conditions climato-



logiques, géologiques et pédologiques (types de sol) qui prévalent dans le sud de la province, les forêts de cette région renferment une diversité étonnante, tant sur le plan des espèces végétales et animales que des milieux qu'on y trouve.

Toutefois, le maintien d'un certain nombre de ces espèces et de ces milieux suscite de grandes inquiétudes lorsqu'on considère leur rareté sous nos latitudes, la diminution constante de leur nombre ou la dégradation et la modification des habitats. Par ailleurs, déjà soumis à des pressions élevées en raison du développement urbain, agricole et industriel, ces espèces et ces milieux doivent maintenant se remettre des dégâts attribuables au verglas.

## LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Les écosystèmes forestiers exceptionnels sont des forêts comportant des attributs ou des caractéristiques exceptionnels. On en distingue trois catégories : les forêts refuges, les forêts rares et les forêts anciennes.

### LES FORÊTS REFUGES

Ces forêts abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables. On peut y trouver une espèce de grande rareté, une population remarquable d'une espèce rare ou une concentration significative (plus de trois) d'espèces rares au même endroit.



### LES FORÊTS RARES

Le caractère exceptionnel de ces forêts résulte soit de l'agencement des espèces végétales qui les composent, soit de leur structure. Elles sont peu fréquentes et elles couvrent habituellement de petites superficies. Leur raréfaction est en partie attribuable aux activités humaines.



### LES FORÊTS ANCIENNES

Les forêts anciennes ont généralement été très peu affectées par les perturbations naturelles ou les activités humaines. Ces forêts se distinguent par la coexistence d'arbres de tous âges, vivants ou moribonds, et d'arbres morts debout ou au sol et à tous les stades de décomposition. Les arbres dominants qu'elles renferment atteignent un âge vénérable.



## LES HABITATS FAUNIQUES

Il s'agit d'habitats qui jouent, de façon permanente ou temporaire, un rôle essentiel pour le maintien ou le développement d'une population animale. Au Québec, le Règlement sur les habitats fauniques reconnaît onze habitats essentiels, dont six se trouvent sur le territoire touché par le verglas de 1998 :

- aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- falaise habitée par une colonie d'oiseaux
- héronnière
- aire de confinement du cerf de Virginie
- habitat du rat musqué
- habitat du poisson

## LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES

Au Québec, la situation d'un grand nombre d'espèces végétales et animales s'avère inquiétante. Quelques-unes sont protégées par la loi québécoise qui définit deux statuts légaux, soit « espèce menacée » et « espèce vulnérable ».



### ESPÈCES MENACÉES

Espèces dont on appréhende la disparition.

Flore : 14 espèces désignées  
Faune : 7 espèces désignées

### ESPÈCES VULNÉRABLES

Espèces dont la survie est précaire même si on n'appréhende pas leur disparition.

Flore : 5 espèces désignées  
Faune : 1 espèce désignée

Plusieurs autres espèces en difficulté n'ont pas été désignées « menacées », ni « vulnérables », mais elles sont « susceptibles de l'être ». Les listes d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables comptent actuellement 356 espèces floristiques et 76 espèces fauniques. Ce dernier nombre inclut les huit espèces animales récemment désignées.

